

N° 06/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 février 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 février

Objet de la délibération :

Signature de la convention
CRTE

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du *Registre des Délibérations du*
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
- Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Guillaume AYMOUNIN à Alain MONNIER, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Frédéric BONNEFOI à Didier LAITHIER, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Olivier DARD à Sylvie LHERITIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Boris PIERRET à Vanessa DORDOR
- Procuration**
- Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Serge MONNET par Hubert JUSTE
- Suppléé(e)s**
- Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Mickaël NICOLET, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY, Sarah VIONNET
- Excusé(e)**
- Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascale PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Rémy STADELMANN
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe GARNIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique est composé :

- D'un diagnostic du territoire ;
- Des grandes orientations déclinées en sous-orientations ;
- D'un plan d'action comprenant l'ensemble des fiches-actions et fiches-projets recensées dans les communes du territoire.

Le travail de concertation sur le territoire Loue Lison a permis d'identifier les grandes orientations de ce contrat ainsi que les sous orientations suivantes :

Orientation 1 : Un territoire créateur de richesse durable

- OS1.1. Valorisation des sites patrimoniaux du territoire
- OS1.2. Valorisation des sentiers de randonnées du territoire
- OS1.3. Création et promotion des tiers-lieux
- OS1.4. Réhabilitation des friches industrielles et agricoles

Orientation 2 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie

- OS2.1. Préserver la ressource en eau et les milieux naturels
- OS2.2. Mobilité sur le territoire de la CC Loue Lison
- OS2.3. Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs
- OS2.4. Aménagement d'espaces et d'équipements de service au public
- OS2.5. Action en faveur de la santé

Orientation 3 : Un territoire sobre en énergie

- OS3.1. Rénovation énergétique des bâtiments publics
- OS3.2. Promotion et installation d'EnR sur le territoire
- OS3.3. Rénovation de l'éclairage public

Vu la signature du CRTE avec M. le Préfet le 31 janvier 2022 pour répondre aux exigences du calendrier préfectoral,

Le conseil communautaire confirme à l'unanimité l'approbation du CRTE et invite les conseils municipaux à en prendre connaissance et émettre si besoin un avis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220210-06-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2022

Fait et délibéré en séance, le 10.02.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

